

Envoi par courriel

Québec, le 25 novembre 2015

Madame Valérie Saint-Amant
Direction de l'Évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage, bte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic 5
Questions complémentaires du 25 novembre 2015 (DQ11, n^{os} 1 et 2)**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles les réponses sont attendues d'ici le 27 novembre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

**Questions complémentaires du 25 novembre 2015 adressées au
ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
(DQ11, n^{os} 1 et 2)**

Question 1

Vous mentionnez qu'un inventaire exhaustif des espèces floristiques à statut particulier devra être effectué au plus tard au moment de déposer la demande pour l'obtention du certificat d'autorisation et que le rapport devra inclure l'analyse des impacts sur ces espèces ainsi que les mesures d'atténuation proposées (tronçon B, PR6, p. 33 ; tronçon D, PR6, p. 39 ; tronçon E, PR6, p. 45).

Considérant la séquence Éviter-Réduire-Compenser, quelles mesures concrètes peuvent être prises si une espèce floristique à statut est identifiée lors de ces inventaires exhaustifs ? L'évitement est-il possible compte tenu de l'ampleur du projet, de l'interdépendance de chaque segment de route et de l'état d'avancement des travaux au moment de la demande d'obtention du certificat d'autorisation ?

Question 2

Veillez dresser une carte de tous les territoires voués à la conservation, actuels et à l'étude, dans les MRC Caniapiscau et Manicouagan.